



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## ***Contenants, emballages et imprimés, 3 mots simples pour faciliter votre tri des matières recyclables !***

**Saint-Hyacinthe, le 13 février 2024**

Quand vient le temps de disposer de vos matières, vous vous posez sans cesse la fameuse question : "Ça va dans quel bac?". Pour y répondre, il suffit de vous demander, dans un premier temps, si ces matières sont des **contenants, emballages ou des imprimés**.

En effet, seuls les **contenants, emballages et imprimés** composés de l'une des matières recyclables admissibles suivantes : métal, verre, papier, carton et plastique identifié d'un logo de recyclage et d'un chiffre 1, 2, 3, 4, 5 ou 7, sont acceptés dans le bac de matières recyclables. Au centre de tri, toutes les matières autres doivent être retirées des lignes de tri et dirigées vers l'enfouissement.

L'été dernier, l'Équipe verte de la Régie a eu l'occasion de discuter avec de nombreux citoyens ayant déposé différents articles non acceptés (cassettes vidéo, cintres de métal, vaisselle brisée, vieux jouets de plastique, etc.) dans leur bac de matières recyclables et ceux-ci étaient pourtant convaincus qu'ils posaient le bon geste.

Bien que l'usage répétitif des mots **contenants, emballages et imprimés** puisse sembler redondant dans ce communiqué, il est tout à fait volontaire puisqu'il constitue le fondement même d'une bonne qualité de tri des matières recyclables et nous espérons que cette répétition facilitera leur mémorisation!

Si des hésitations persistent pour déterminer dans quel bac déposer les matières, sachez qu'il est préférable de vérifier sur le site internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) ou de nous contacter au 450 774-2350. Vous pourrez y valider où déposer les autres objets, puisqu'il pourrait exister d'autres filières de recyclage que le bac destiné à la collecte des matières recyclables pour certains objets. Sinon, la seule alternative disponible demeurera la poubelle. Il est important de garder en mémoire que les premiers centres de tri sont et demeurent chacune de nos résidences et le tri qu'on y fait détermine la qualité des matières acheminées chez les recycleurs.

La Régie encourage les citoyennes et citoyens du territoire à se tenir informé afin de mieux trier!

**Source :** Communications RIAM  
450 774-2350  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)